

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Sophie GRIPPON
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.



À Berry-Boway, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Gouin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. François RICHTIN
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.



À Berry-Boway, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Gouin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Anais ROUSSEAU
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.



À Berry-Boway, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Gouin

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Voici les noms et les cartes des 3 agents recenseurs recrutés par la Mairie

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.